



Fiche pratique n°1

Déposer une demande de logement social

Il y a deux possibilités pour créer sa demande de logement social :

- **Sur internet**
- Ou sur **un formulaire papier** à envoyer par courrier postal chez un bailleur social (liste plus bas)

La demande de logement social est enregistrée par département. Si vous recherchez un logement dans plusieurs départements, vous devez donc remplir un dossier par département.

Les temps d'attente pour les logements sociaux peuvent être très longs, nous vous recommandons :

- **D'élargir au maximum le secteur de recherche** (Lyon et Villeurbanne sont des secteurs en tension, plus vous chercherez en dehors, plus vite vous trouverez !). Les maisons et les parkings sont rares dans le logement social.
- **De demander une typologie de logement en fonction de votre ménage** (T1/T2 pour une personne seule ou un couple, si enfant, demandez maximum une chambre par enfant).



Attention, votre demande de logement social **n'est valable qu'un an**, un mois avant la fin de validité, vous devrez la renouveler par internet ou par le formulaire papier. Plus votre demande est ancienne, plus vous recevrez des propositions de la part des bailleurs.

C'est pourquoi il est très important de bien renouveler tous les ans !



Astuces

- **Réactualiser la demande de logement social** à chaque changement de situation ;
- **Possibilité de prendre un RDV avec un bailleur social une fois par an** pour faire le point sur votre demande. <https://logementsocial69.fr/fr/prise-de-rendez-vous>

1/ Créer sa demande de logement social sur internet



Pour créer votre demande de logement social sur internet, **allez sur le site** : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

Il faudra dans un premier temps **créer votre compte et vous connecter** avant de pouvoir créer votre demande de logement social. Pour cela, vous pouvez consulter les deux tutos vidéo pour vous aider dans ces démarches : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/questions>



Pour compléter votre demande de logement social sur internet vous aurez besoin :

- D'une adresse mail valide ;
- De votre carte d'identité, d'un passeport ou d'un titre de séjour ;
- De votre numéro de sécurité sociale ;
- De votre dernier avis d'imposition (pour renseigner le Revenu Fiscal de Référence).

2/ Créer sa demande de logement social via le formulaire papier



Vous pouvez remplir votre demande de logement social **en version papier** via le **formulaire Cerfa n°14069*04** https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14069.do. Une **notice explicative** vous aidera à remplir le document : <https://www.formulaires.servicepublic.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51423&cerfaFormulaire=14069>.

Vous devez joindre **une photocopie d'une pièce d'identité** : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour.



Attention, les demandes incomplètes ou raturées ne sont pas prises en compte !

Envoyez ensuite par courrier postal votre demande de logement social complétée, avec la photocopie de votre pièce d'identité à un guichet d'enregistrement <https://www.rhone.gouv.fr/content/download/11310/62153/file/20130913%20Liste%20service%20enregistrement%20demande%20log%20social%20new%2069.pdf>

Il faut compter environ un mois avant de recevoir **votre attestation d'enregistrement de demande de logement social**. Ce document est à conserver précieusement, il comporte votre **Numéro Unique de Dossier (NUD)**, le détail de votre demande, la date d'enregistrement et les recours possible (DALO) en cas de non proposition de logement dans un certain délai.



Astuces : Une fois votre demande de logement social enregistrée, tous les bailleurs ont accès à votre demande, cependant, **nous vous conseillons de choisir avec soins votre guichet d'enregistrement**. Si vous ciblez en particulier une ville, vous pouvez déposer votre demande de logement social **auprès du service logement de la mairie**. Si vous cherchez un logement sur un secteur plus large, n'hésitez pas à consulter sur internet le bailleur qui détient le plus de logements sur votre secteur de recherche sur la carte de répartition des logements sociaux : <https://logementsocial69.fr/cartographie-logement>

Les fiches pratiques du Service logement



Le service logement de l'Adapei 69 est un facilitateur de l'accès et du maintien au logement des personnes en situation de handicap.

Une de ses missions est de formaliser **des fiches pratiques, à destination des professionnels et personnes accompagnées de l'Adapei 69**, pour accompagner les projets d'habitat du début à la fin et dans tous les domaines.

Ces fiches pratiques sont mises à jour dès que possible, n'hésitez pas à les consulter régulièrement sur le **site intranet de l'Adapei 69** : <https://intranet.adapei69.fr/poles-et-etablissements-pole-habitat-et-vie-sociale/service-logement>



Partagez vos contacts et bons plans !

Vous avez des **contacts**, vous avez bénéficié d'une **expérience positive** avec un partenaire, vous souhaitez nous faire **un retour sur nos fiches ou sur un partenariat** ? Partagez avec nous tous vos bons plans, ça peut aider d'autres personnes !



Pour nous contacter : service-logement@adapei69.fr / 04 82 53 68 08